



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 12 décembre 2022

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 06/12/2022
Pouvoirs de vote : 1 (en cours de séance)	Date d'affichage : 06/12/2022

L'an deux mille vingt et deux, le douze décembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°123-2022 – Enfance/Jeunesse – Action Sociale
Attribution subventions 2022 dans le cadre de l'enveloppe financière
locale de la Caisse d'Allocations Familiales
 Annexe 14 : fiche projet

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 16/12/2022
Publication : 16/12/2022

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine					X	
	LE MOINE Éric						X
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J.-Pierre	X		X	<i>Départ à 19h</i> <i>Pouvoir à F. CASTELL (avant délib. 113-2022)</i>		
	ORLIAC Dominique	X			<i>Départ à 19h (avant délib. 113-2022)</i>		
COURS	JANAILLAC Nicolas					X	
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X			<i>Départ à 20h (avant délib. 120-2022)</i>		
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOË J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe					X	
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J.-Pierre					X
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X		Suppléée par GHILARDI Stéphanie	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			Arrivée à 17h45	
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X		Suppléé par THOUAILLE Josiane	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Suppléé par FONTANILLE Pierre – Départ à 20h (avant délib. 120-2022)	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore		X		Suppléé par GINDRE Olivier	
<i>Soit, pour cette séance :</i>			39			4 3

A été nommé Secrétaire de séance : José ARMAND

Délibération n°123-2022 – Enfance/Jeunesse – Action Sociale Attribution subventions 2022 dans le cadre de l'enveloppe financière locale de la Caisse d'Allocations Familiales Annexe 14 : fiche projet	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 16/12/2022 Publication : 16/12/2022</i>
--	---

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), la Caisse d'Allocation Familiale alloue une enveloppe financière permettant de soutenir des projets d'initiative locale.

Cette enveloppe financière d'un montant de 16 000 euros a permis de lancer un appel à initiatives locales au mois de mai 2022. Les attributions ont été réparties par le conseil communautaire au mois de juillet 2022, pour un montant de 13 750 €.

Le reliquat de l'enveloppe (2 250 €) peut être utilisé, avec l'accord de la CAF, pour la mise en place de projets répondant au cahier des charges et aux objectifs de la CTG.

Parmi les objectifs et actions de la CTG, il est prévu d'organiser des temps de réunion entre les structures, de faciliter l'interconnaissance entre les professionnels et de mettre en place des actions communes. Dans ce cadre, un projet d'organisation d'une journée à destination des professionnels de la petite enfance du territoire est envisagé dans le but d'impulser des actions partenariales en 2023. La CAF a confirmé l'éligibilité de ce projet pour un financement dans le cadre de l'enveloppe dédiée à la CTG.

Ce temps s'est déroulé le samedi 19 novembre, journée nationale des assistantes maternelles, avec au programme un atelier relaxation, une marche et un temps d'échanges. En plus des assistantes maternelles, les professionnels des crèches et micro-crèches sont conviées. Le Relais Petite Enfance intercommunal, en lien avec le service Action sociale, coordonne l'organisation de la journée.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'attribuer à la Communauté de communes une subvention de 700 euros sur cette enveloppe financière allouée par la Caisse d'Allocation Familiale



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas,

Vu la délibération n° 53-2022 du 11 avril 2022 autorisant le Président à signer la Convention Territoriale Globale (CTG),

Vu la délibération n°54-2022 du 11 avril 2022 validant le lancement de l'appel à initiatives locales dans le cadre de la CTG,

Vu la délibération n° 73-2022 du 11 juillet 2022 attribuant les subventions dans le cadre de l'appel à initiatives locales CTG,

Considérant le crédit inscrit au budget primitif 2022 à l'article 65748, fonction n°420 à hauteur de 15 815€,

Considérant l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse / Action Sociale, après étude des dossiers dans le cadre de l'appel à initiatives locales,

Considérant la conformité du projet avec le cahier des charges de l'appel à projet,

Oùï l'exposé de Monsieur José Armand, Vice-Président en charge de l'Enfance – Jeunesse / Action Sociale,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

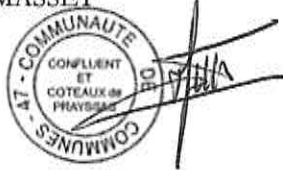
36 Voix pour- 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide d'attribuer un montant total de 700 € de subventions au projet suivant :

Nom STRUCTURE	Intitulé du projet	Axes CTG	Coût global du projet	Montant accordé
Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas-Service Action Sociale	Journée Nationale des Assistantes Maternelles	1	1210 €	700 €

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



Le secrétaire de séance,
José ARMAND